



Avis de classement à victime, quel délai pour faire appel ?

Par **mariedu11**, le **08/03/2022** à **22:30**

Bonjour,

J'ai reçu un Avis de classement à victime. Je soupçonne fortement le gendarme qui a fait l'enquête, de l'avoir volontairement bâclée. Cela afin de protéger certains de ses collègues que j'accusais dans ma plainte de faire preuve d'abus de pouvoir et d'abus d'autorité. J'ai des preuves irréfutables et cela dérange, je le sais parfaitement. A la vue de mes preuves, il est impossible que M. le procureur puisse classer l'affaire, sauf s'il est induit en erreur et que les preuves ne lui sont pas transmises.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir combien j'ai de temps pour faire un dossier complet à M. le procureur général ? ce n'est pas mentionné sur le document que j'ai reçu. Merci par avance pour votre réponse.

Si je peux me permettre de poser cette question ici, et devant la gravité des faits que je subis depuis des années, pourriez-vous m'aider et me conseiller un avocat pénaliste dans l'Aude qui prend l'aide juridictionnelle ? Merci, cordialement

Par **Tisuisse**, le **09/03/2022** à **07:38**

Bonjour,

Voyez un avocat spécialisé de toute urgence car le temps qui s'écoule joue contre vous.

Par **nihilscio**, le **09/03/2022** à **09:55**

Bonjour,

Le recours hiérarchique n'est pas enfermé dans un délai particulier si ce n'est le délai de prescription de l'infraction qui est de six ans en matière pénale.

L'autre possibilité est de porter plainte avec constitution de partie civile devant le juge d'instruction. Ce peut être fait par courrier recommandé avec avis de réception adressé au doyen des juges d'instruction du tribunal judiciaire compétent. Une telle plainte n'est recevable que s'il est justifié d'un classement sans suite par le parquet datant d'au moins trois mois.

Par **SJ4**, le **09/03/2022** à **19:58**

bonjour,

s'il y a déjà toutes les preuves, alors le plus rapide et pas dépendant d'un juge d'instruction, c'est une citation directe, à faire par contre avec un avocat.

Par **mariedu11**, le **09/03/2022** à **20:13**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse, mais en quoi consiste une citation ? Cordialement

Par **nihilscio**, le **09/03/2022** à **21:41**

Il faut réserver la citation directe aux affaires évidentes qui ne nécessitent aucune instruction. Démontrer que l'enquête d'un gendarme a été bâclée nécessite une instruction.

Par **nihilscio**, le **10/03/2022** à **01:12**

[quote]

J'ai reçu un Avis de classement à victime. Je soupçonne fortement le gendarme qui a fait l'enquête, de l'avoir volontairement bâclée. Cela afin de protéger certains de ses collègues que j'accusais dans ma plainte de faire preuve d'abus de pouvoir et d'abus d'autorité. J'ai des preuves irréfutables et cela dérange, je le sais parfaitement. A la vue de mes preuves, il est impossible que M. le procureur puisse classer l'affaire, sauf s'il est induit en erreur et que les

preuves ne lui sont pas transmises.

[/quote]

Vous soupçonnez simplement ou vous avez des preuves irréfutables ?

Si vous avez les preuves, il faut les envoyer directement au procureur.

Par **mariedu11**, le **10/03/2022** à **09:41**

Bonjour, j'ai les preuves irréfutables, avec par exemple la vidéo d'une femme qui fait le signe d'égorgeage et qui dit " toi Alqaida te fait sauter la tête", la photo de jeunes hommes armés avec des mitraillettes. Toutes les personnes à qui nous signalons ces faits ne comprennent pas l'inaction du procureur et les agissements des gendarmes qui eux font tout pour que les faits soient minimisés. Ma soeur a reçu un rappel à la loi sans être entendu alors qu'elle a une vidéo qui prouve qu'elle n' a agressé personne. Un gendarme m'a obligé à signer un rappel à la loi. La liste est longue. J'avoue que je suis dépassée par la situation de blocage. J'ai vu une première avocate qui m'a dit qu'elle ne pouvait pas prendre mon dossier et ma déconseillé de prendre un avocat sur Narbonne tellement il y aurait d'implication dans mon dossier. Un homme de FRANCE VICTIMES m'a dit que j'ai à faire à une forme de mafia... Lui aussi choqué par mon dossier. Pour 2 noms d'oiseaux, j'ai dû payer 300 euros à un de mes harceleurs, pour des menaces de mort que j'ai filmé l'homme n' a rien eu, pire le gendarme m'a dit que je pourrai aller en prison pour l'avoir filmé. Ce n'est même plus deux poids deux mesures, la balance est cassée.

Cordialement

Par **nihilscio**, le **10/03/2022** à **10:01**

Dans ces conditions la citation directe est ce qu'il ne faut surtout pas faire. Prenez un avocat et suivez ses conseils.

Par **mariedu11**, le **10/03/2022** à **13:59**

Mon souci, c'est qu'il est très difficile de trouver un avocat pénaliste qui prenne l'aide juridictionnelle et qui accepte ma plainte contre les autorités, même si j'ai des preuves.

Par **Tisuisse**, le **10/03/2022** à **17:53**

Bonjour,

Ce n'est pas difficile de trouver un avocat spécialisé acceptant l'aide juridictionnelle (peu importe la spécialisation), il suffit d'adresser une demande au Bâtonnier, le patron des avocats, au Greffe de votre tribunal.